



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24150159

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

09 OCT. 2024

CHAMBRE DE COMMERCE

Greffier

N° d'entreprise : **0727 947 683**

Nom

(en entier) : **AIR EOLIENNE D'EMMELSER WALD**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Déportation, 221/2, 1480, Tubize**

Objet de l'acte : Transfert siège social

Le 1^{er} septembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris la décision suivante :

1. Changement du siège social de la Société

Conformément à l'article 2:4 du Code des Sociétés et Associations et l'article 2 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration déplace le siège de la Société.

Le siège est actuellement situé à la Rue de la Déportation, 221/2, 1480, Tubize (Région wallonne). Il sera désormais situé à l'Avenue de Spirou (FL) 32, 6220, Fleurus (Région wallonne).

Le changement de siège social s'opérera de plein droit le 3 septembre 2024.

2. Procuration

Le Conseil d'administration donne procuration à Me Didier Putzeys, Me Antoine Cuvelier et Me Mattias Biebouw, avocats, dont le cabinet est établi Avenue Brigade Piron 132, 1080 Bruxelles, ou tout autre avocat du cabinet Putzeys Law sis à la même adresse, en vue d'accomplir les démarches inhérentes au changement de siège de la Société auprès des instances officielles, en ce compris le Moniteur belge, le greffe du tribunal de l'entreprise et la Banque Carrefour des Entreprises.

Ainsi acté dans le présent procès-verbal le 1^{er} septembre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2024 - Annexes du Moniteur belge